

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 21 Novembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 70

Pouvoirs : 16

Membres votants : 86

Date de la convocation : 14/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-et-un novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Philippe LECOEUR (Suppléant de Georges MEZIERE), Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Didier MALCAVA, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Colette RODRIGUE, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Jean DUTHILLEUL, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Pascal LAIGNEL, Didier LECOQ, Patrick LHOMME, Jean-Louis MADELON, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Sébastien ROEHM, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN.

Pouvoirs : Anne BARTHOW (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Sabrina BECHET (Donne procuration à Sara FERAUD), Charles-Edouard DE BROGLIE (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Frédéric DELAMARE (Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE), Simon JARAIE (Donne procuration à Pascal DIDTSCH), Lucette LECLERCQ (Donne procuration à Dominique MABIRE), Sébastien LERAT (Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER), Janine LEROUVILLOIS (Donne procuration à Manuel CHOLEZ), Yannick LUCAS (Donne procuration à Marion POULAIN), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Jean PLENECASSAGNE (Donne procuration à Sébastien CAVELIER), Jean-Claude ROUSSELIN (Donne procuration à Gérard LELOUP), Pascal SEJOURNE (Donne procuration à Marie-Lyne VAGNER), Josiane VARAISE (Donne procuration à Philippe DANNEELS), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Jean-Baptiste VOISIN (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT).

Délibération n° 179/2023 : Budget (29900) Budget principal - M14 : Décision Modificative n°4

L'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par des décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Des dépenses liées au service informatique n'ont pas été inscrites sur le bon chapitre, celles-ci concernent des prestations de services informatiques en nuage (comme des logiciels, des bases de données, des serveurs...) une somme de 40 000 € est déplacée vers le compte 6512 détaillée comme suit C/611 : - 16 500 €, C/6135 : - 12 000 € et C/6156 : - 11 500 €.

Des notifications de recettes fiscales qui nous conduisent à corriger des lignes budgétaires comme suit :

RF C/7382 Fraction TVA : - 169 604 €

Correspondant à l'écart entre la notification début d'année : 7 516 486 €

Et la notification reçue en octobre 2023 : 7 346 882 €

RF C/7388 Autres impôts (TVA compensation de la CVAE) : + 483 050 €

Correspondant à l'écart entre la notification début d'année : 3 012 840 € reçue tardivement donc inscription budgétaire 2 459 000 €

Et la notification reçue en octobre 2023 ; 2 942 050 € soit une perte de 70 790 € par rapport à la notification, mais un plus par rapport à l'inscription : + 483 050 €

RF C/73223 Fond de péréquation des Ressources communales et Intercommunales (FPIC) : - 70 461 € correspondant à l'écart entre l'inscription au budget 888 723 € et la notification de 818 262 €

DF C/73918 Autres reversements impôts : 71 000 € (reversement trop perçu de fiscalité TVA 65 760 € et TASCOM 5 240 €)

Ce qui apporte un total de 171 985 € de produit supplémentaire.

Nous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- C/60612 Electricité et Energie + 91 985 € - cet article nécessite une augmentation de crédits.
- C/657362 subvention CIAS + 80 000 € - il apparait que le CIAS n'est pas éligible au filet anti inflation, ainsi il est nécessaire d'abonder la subvention de ce montant.

Compte tenu de la constatation des stocks du budget ZAE de l'Aérodrome, il est nécessaire augmenter l'abondement de l'emprunt de 20 000 € au compte 276351 cette somme est prélevée sur le C/2111 terrains nus.

Le service GEMAPI nécessite des crédits supplémentaires de 7 000 € pour la plantation des haies au C/2121, cette somme est prise sur le C/6288 Autres services extérieurs,

Un problème d'affichage de taux de TVA ayant été identifié tardivement sur des titres des loyers du centre d'affaires de 2021, des annulatifs ont dû être réalisés pour un montant de 27 678 €.

Et les titres déjà acquittés ont été réédités pour les mêmes montants. Ce qui nécessite l'ajout de crédits aux comptes 673, 70878 et 752 pour régularisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles R. 2311-13, L1612-4 et 1612-11 ;

Vu le budget primitif adopté le 4 avril 2023 ;

Considérant la nécessité de prévoir les crédits budgétaires ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ADOpte** la décision modificative N°4 du budget (29900) Budget principal - M14 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie présentée comme suit :

D/I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	HT	Mt	Libellé	Montant
R F	FINAN	020	7382		73			N	R	FRACTION DE TVA	-169 604,00
R F	FINAN	020	73223		73			N	R	FONDS DE PÉRÉQUATION R	-70 461,00
R F	IBTNE	90	70878		70	CAFF	CHA	O	R	PAR D'AUTRES REDEVABLE	5 678,00
R F	IBTNE	90	752	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	75	CAFF	LOY	O	R	REVENUS DES IMMEUBLES	22 000,00
R F	FINAN	020	7388	627-200066413-20231127-7379_2023-BF	73			N	R	AUTRES TAXES DIVERSES	483 050,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT											270 663,00
D F	SINFO	020	611	Réception par le préfet : 30/11/2023 Affichage : 30/11/2023	011			N	R	CONTRATS DE PRESTATION	-16 500,00
D F	SINFO	020	6135		011			N	R	LOCATIONS MOBILIÈRES	-12 000,00
D F	SINFO	020	6156		011			N	R	MAINTENANCE	-11 500,00
D F	PAYSA	830	6288		011	ENVI		N	R	AUTRES SERVICES EXTÉRIE	-7 000,00
D F	FINAN	020	673		67			N	R	TITRES ANNULÉS (SUR EXE	27 678,00
D F	SINFO	020	6512		65			N	R	DROITS D'UTILISATION - INF	40 000,00
D F	FINAN	020	73918		014			N	R	AUTRES REVERS.SUR AUTR	71 000,00
D F	FINAN	020	657362		65			N	R	CCAS	80 000,00
D F	PATRI	020	60612		011	BAT		N	R	Énergie - Électricité	91 985,00
D F	FINAN	01	023		023			N	O	VIREMENT À LA SECTION D'	7 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											270 663,00
R I	PAYSA	831	458203		458203	AQUA	GEMAPI	N	R	PARC SERQUIGNY - ETUDES	-3 189,00
R I	SAGE	831	458204		458204	SAGE	GEMAPI	N	R	GOLF DE LA CHARENTONNE	3 189,00
R I	FINAN	01	021		021			N	O	VIREMENT DE LA SECTION D'	7 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT											7 000,00
D I	PAYSA	830	2121		21	ENVI		N	R	PLANTATIONS D'ARBRES ET	7 000,00
D I	IBTNE	90	2111		21			N	R	TERRAINS NUS	-20 000,00
D I	FINAN	020	276351		27			N	R	GFP DE RATTACHEMENT	20 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT											7 000,00

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
70	16	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.